



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lycée Laperouse
Albi

CHARTRE D'UTILISATION DU RÉSEAU INFORMATIQUE, INTERNET ET CHARTRE E.N.T.

Préambule.

Textes législatifs et réglementaires (Informations données à titre d'exemple et sans caractère exhaustif) : voir liste des références juridiques sur le Guide juridique de l'Internet scolaire disponible à l'adresse suivante : <http://www.educnet.education.fr/juri/juriscol>.

Circulaire n° 91-051 du 6 mars 1991 :

« Les lycéens doivent être conscients que leur responsabilité est pleinement engagée devant les tribunaux tant sur le plan pénal que sur le plan civil. Dans le cas des élèves mineurs non émancipés, la responsabilité est transférée aux parents. »

Champ d'application de la charte : les règles et obligations ci-dessous énoncées s'appliquent à toute personne utilisant le réseau informatique pédagogique du Lycée Laperouse.

I – LE RESEAU

1- Conditions d'accès au réseau et à l'Internet :

Chaque utilisateur se voit attribuer un identifiant et un mot de passe qui lui permettent de :

- se connecter au réseau informatique du lycée,
- utiliser les ressources informatiques et pédagogiques disponibles dans le lycée,
- accéder à son « cartable électronique »,
- accéder aux informations et ressources pédagogiques présentes sur Internet si l'accès a été autorisé, au préalable, par un enseignant.

Cet identifiant et ce mot de passe sont strictement personnels et confidentiels.

Nul n'est autorisé à utiliser le compte d'autrui (sous peine de poursuites).

2 - Droits des utilisateurs :

Au sein de l'établissement scolaire, les utilisateurs :

- bénéficient du droit d'usage des services proposés par l'établissement ; ce droit d'accès est personnel, incessible et lié à l'appartenance à l'établissement ;
- ont droit au respect de la vie privée et à la confidentialité des informations personnelles ;
- doivent être prévenus des contrôles qui peuvent être effectués sur l'usage des ressources informatiques.

3 - Obligations des utilisateurs :

a) Les usages :

- Préservation de l'intégrité des services : l'utilisateur ne doit pas effectuer, de manière volontaire, d'actions pouvant nuire à l'intégrité des systèmes ;
- Utilisation des ressources pour les activités pédagogiques : il s'agit d'un usage dans le cadre éducatif et non personnel, en particulier « chat » et jeux « online » sont interdits ;
- L'autorisation d'imprimer un document est du ressort d'un responsable.

Les administrateurs du réseau peuvent être amenés à surveiller de manière précise les sessions des utilisateurs. Cette surveillance exceptionnelle est effectuée en cas d'agissements suspects.

b) Respect de la législation :

Les utilisateurs sont tenus de respecter la législation en vigueur, en particulier :

- Le respect des personnes (pas d'atteinte à la vie privée ou au secret de la correspondance, ni d'injures ou de diffamations) ; le droit à l'image doit être respecté.
- La protection des mineurs contre les contenus dégradants, violents ou favorisant leur corruption ; à cet effet, l'accès à Internet est filtré, sans que l'établissement puisse être tenu responsable d'un quelconque défaut de filtrage.
- Le respect de l'ordre public qui condamne par exemple racisme, antisémitisme ou apologie du crime.
- Le respect du droit d'auteur des oeuvres littéraires, musicales, photographiques ou audiovisuelles mises en ligne, respect de la propriété intellectuelle pour les logiciels.

Chaque utilisateur s'engage à prendre soin du matériel et des locaux informatiques mis à sa disposition. Il informe le responsable du matériel informatique de toute anomalie constatée.

c) Non respect de la charte : infractions :

- Les parents sont informés de l'infraction et une réponse est requise de leur part ;
- Interdiction d'accès à Internet pour l'élève pendant une durée pouvant aller d'une semaine à une suppression définitive d'accès au réseau ;
- Pour une infraction plus grave, sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'au renvoi de l'établissement (cf. § 4 article 4-2 du règlement intérieur).

II – CHARTE D'UTILISATION DE L'ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL

Tout utilisateur doit consulter la charte E.N.T. accessible sur le portail E.N.T. du Lycée Lapérouse.

A la première connexion sur l'ENT l'élève signe une charte numérique à laquelle il se doit de se conformer.

III – LE MATERIEL

1 – Le Lycée dispose d'un parc informatique important. Dans le cadre du cours, l'élève suit strictement les consignes données par l'enseignant. L'ordinateur est obligatoirement connecté au réseau.

En dehors de la classe, des ordinateurs sont mis à disposition à la Vie scolaire, au CDI, à l'internat ... L'élève s'engage à se connecter au réseau avant toute utilisation de l'internet, toute autre forme de connexion étant proscrite.

2 - L'usage du matériel personnel engage la responsabilité de l'élève et de ses responsables légaux. Il s'agit entre autres de tablettes, téléphones et ordinateurs portables. L'utilisation dans l'établissement d'un ordinateur portable personnel suppose la connexion obligatoire au réseau pédagogique du lycée. En classe, il est soumis à l'accord préalable de l'enseignant.

- L'établissement ne peut être tenu responsable de la perte, ou vol ou de la dégradation d'un matériel personnel appartenant à l'élève.

3 – Toute défaillance technique du matériel fait l'objet d'une demande d'assistance par les personnels sur l'ENT pour déclencher une intervention des services techniques.

Certains projets disciplinaires validés en Conseil pédagogique pourront induire l'utilisation des ordinateurs portables personnels (dotation Région) en classe.

IV – LES PRATIQUES

Les élèves doivent se connecter régulièrement à l'ENT pour consulter les différentes rubriques les concernant.

Les enseignants déposent cours et devoirs à faire à la maison. Ils remplissent le cahier de textes et laissent un délai suffisant aux élèves pour toute connexion à l'internet.

Ils tiennent compte des élèves qui n'auraient pas accès à une connexion internet à la maison ou qui n'auraient pas le matériel informatique requis.

Elèves, parents, enseignants, utilisateurs de l'ENT reconnaissent un droit à la déconnexion durant les week-ends et les vacances scolaires.

NOM :

Prénom :

Classe :

Vu et pris connaissance

Le responsable légal de l'élève

Signature :